

Motion populaire

« Plus de démocratie en matière nucléaire ! »

Le parti chrétien-social du canton de Fribourg (PCS Fribourg), et les signataires de la présente motion populaire, donnent au Grand Conseil du canton de Fribourg le mandat suivant :

Dans l'esprit du préambule de la Constitution, selon laquelle le peuple fribourgeois est conscient de sa responsabilité envers les générations futures, et fondé sur l'art. 3 al. 1 let. b, g et h Cst. , selon lequel les buts de l'Etat sont en autres la protection de la population, la protection de l'environnement et le développement durable, il est demandé d'élargir le référendum obligatoire et de compléter l'art. 45 de la Constitution fribourgeoise comme suit:

Sont soumis obligatoirement à un vote populaire:

c) (nouveau)

toute loi cantonale, disposition générale et tout préavis demandé au canton par la Confédération concernant:

- *l'utilisation d'énergie ou de matière nucléaires,*
- *le transport de matières nucléaires,*
- *l'entreposage de matières nucléaires.*
- *En sont exclus : le nucléaire médical et la recherche nucléaire.*

Développement :

- La question nucléaire n'est pas une bagatelle ! L'énergie nucléaire est dangereuse et constitue un haut risque pour la sécurité des humains et l'environnement. Il n'y aura jamais de garantie à 100 pourcent concernant les risques d'accidents. C'est pourquoi il est important de ne pas limiter au seul Gouvernement fribourgeois la compétence, les prises de position et les décisions concernant les questions nucléaires.
- La centrale nucléaire de Mühleberg est certes située dans le canton Berne, mais il ne faut pas oublier que cette installation nucléaire se trouve aussi aux portes du Canton de Fribourg. Pas moins de 39 communes fribourgeoises totalisant plus de 102'000 habitants se trouvent à proximité directe de cette centrale et ce dans un périmètre d'environ 20 km (zone 2). Un accident majeur à Mühleberg, avec des fuites élevées en radioactivité pourrait avoir des conséquences catastrophiques. La population pourrait se voir contrainte de devoir évacuer d'urgence la zone et/ou devrait recourir aux comprimés d'iode dans le but d'essayer de prévenir les cancers de la thyroïde. C'est pourquoi, les victimes potentielles que sont les habitants du Canton de Fribourg doivent pouvoir en débattre et se prononcer par les urnes.
- Parce qu'il n'existe pas aujourd'hui de solutions pour le stockage définitif des déchets radioactif, il est prévu de construire un dépôt intermédiaire pour déchets radioactifs à Mühleberg. Sa capacité devra être en mesure de permettre le stockage des déchets produit par l'actuelle centrale ainsi que pour ceux résultant

de la future centrale (en projet). Vu la manque de solutions dans ce domaine, ce dépôt intermédiaire pourrait bien de devenir définitif, avec tous les risques que cela comporte, accidents, tremblements de terre, terrorisme etc.. Le peuple du Canton de Fribourg doit pouvoir débattre de la pertinence d'un tel dépôt et se prononcer par les urnes.

- La question concernant la responsabilité civile en matière nucléaire n'est pas résolue. Qui paie en cas d'accidents nucléaire? En cas d'évènement majeur, et dans le cas ou de grandes quantités de substances radioactives seraient libérées dans les alentours, les montants couverts par l'assurance RC des exploitants de centrales nucléaires ne suffiront de loin pas. Ce qui revient à devoir faire confiance au Parlement qui devra statuer une fois pour toute sur le montant à allouer pour en dédommager les victimes. Le peuple du Canton de Fribourg doit pouvoir débattre de la faiblesse en matière d'assurance RC des installations nucléaires et se prononcer par les urnes.
- L'uranium nécessaire pour le fonctionnement d'une centrale nucléaire est une matière limitée, tout comme le pétrole, le gaz naturel et le charbon. En outre, le commerce de l'uranium pose des problèmes. Les scandales environnementaux dans les pays producteurs et dans les pays où l'uranium est enrichi et conditionné en combustible sont quotidiens. La Suisse en tant qu'utilisatrice de cette technologie est de fait coresponsable de la production substances très toxiques et de "sous-produits" radioactifs. Par exemple de plutonium, élément indirect produit lors du retraitement des barres de combustibles. Le peuple du Canton de Fribourg doit pouvoir débattre et se prononcer par les urnes du choix de miser sur une ressource limitée qui produit en plus des déchets qui irradieront pendant des centaines de milliers d'années.
- La construction et le démantèlement d'une centrale nucléaire ainsi que le retraitement des déchets radioactifs est coûteux. Avec ces milliards, on pourrait aussi développer massivement les sources d'énergies renouvelables dans notre Canton. Fribourg possède un grand potentiel en termes d'amélioration de l'efficacité énergétique et de production d'énergie par des ressources renouvelables. La politique doit être axée principalement pour pouvoir puiser dans ces gisements. Le peuple du Canton de Fribourg doit pouvoir débattre de la politique énergétique et se prononcer par les urnes.

En conséquence:

Dans l'hypothèse où la motion est acceptée et mise en application, il s'ensuit que:

- la population de Fribourg peut décider par votation que : Que sont soumis obligatoirement à un vote populaire toute loi cantonale, disposition générale et tout préavis demandé au canton par la Confédération concernant:
 - l'utilisation d'énergie ou de matière nucléaires,
 - le transport de matières nucléaires,
 - l'entreposage de matières nucléaires.En sont exclus le nucléaire médical et la recherche nucléaire ;

- dans le canton Fribourg il est possible d'engager un débat ouvert sur la politique énergétique ;
- à l'instar des habitants des cantons voisins disposant déjà de ce droit, la population du Canton de Fribourg dont 39 communes totalisant 102'000 habitants (zone 2) résident à proximité de la centrale de Mühleberg seront consultés pour toutes questions liées à l'énergie nucléaire ;
- le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg pourra à l'avenir formuler ses prises de position et décisions concernant les questions liées à l'énergie nucléaire en adéquation avec la volonté du Souverain. Ainsi la responsabilité sur ce sujet particulièrement sensible sera partagée par toutes les Fribourgeoises et tous les Fribourgeois.